Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260918-DM2026_09_09-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Coësmes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en commune de coesmes
Le : 18/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt six, le dix sept Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLLIOT Yannick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/09/2026.

Présents : Mr AMAUCÉ Cedric Mme AMAUCÉ Delhia, Mme BEDU-BOYRIE Elisabeth, Mme CHENAIS LEBEE Nathalie, Mr CHERRUAULT Laurent,Mr COLLIOT Yannick, Mr COSNET Pierre, Mr HEINTZ Adrien, Mme LACROIX Clarisse, Mr LOUIS Thomas, Mr PERRIN Anthony, Mme ROUAULT Jocelyne, Mme SANDERS Emilie,Mme THIERY Cindy,

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUAULT Jocelyne

Objet : DM2026-09-09 – Reglement Local Jeunes

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la révison du réglement du local jeunes.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal **décide d'approuver le reglement du local jeunes.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2026
Le Maire
Yannick COLLIOT